

Edito

48 centimes, ça suffit !

Depuis plusieurs années, la commune de Confignon vit une situation financière difficile pour plusieurs raisons : premièrement, les recettes fiscales du fait du changement de règles sur l'imposition des personnes physiques et des familles sont en nette diminution et pas au rendez-vous. Deuxièmement, les charges sont en augmentation et des charges exceptionnelles n'ont rien arrangés. La commune présente un déficit important qui, bien entendu diminue sa fortune.

Notre groupe PDC composé de quatre élus est très actif, ne ménageant ni son temps ni son énergie. Nous avons refusé une augmentation du centime additionnel telle que proposée par l'alliance de gauche. Nous estimons que la commune doit faire les efforts nécessaires, le plan financier quadriennal établi pour son redressement en est l'image, avant de demander un quelconque effort à la population.

Le PDC est le seul parti qui tient une ligne claire. Rejoignez nos rangs, vous constaterez en participant à nos activités, que la vie politique même au sein d'une commune est palpitante et pleine de défis.

Au nom de notre groupe, je vous souhaite de bonnes vacances estivales

*Yvan Guillaume
Conseiller Municipal
Président PDC Confignon*



C'est le 24 mai 2014 qu'a eu lieu l'inauguration officielle de la nouvelle place du village en présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco, de nos conseillers administratifs et des conseillers municipaux de notre commune. En même temps se déroulait une kermesse sur deux jours pour la Paroisse catholique qui fêtait ainsi son nouveau parvis et son clocher rafraîchit.

Ce fut une belle fête, animée, avec une participation villageoise très importante. A ce moment, cette place si souvent décriée, la population se l'est appropriée et a profité de sa vaste étendue.

Mais n'oublions pas qu'auparavant un parking souterrain avait été refusé par les Confignonais et que lors de la présentation initiale du projet de rénovation le Conseil municipal, au vu de son coût, avait demandé une coupe drastique pour ce réaménagement, nos finances ne nous permettant pas d'accepter le projet tel quel. Le regret que le PDC a, c'est que par la suite le Conseil municipal et particulièrement la commission y relative n'aient pas été consultés lors de ces changements.

Pour améliorer la vision trop minérale de notre place, quelques décorations florales et quelques touches de couleurs seraient les

bienvenues, comme déjà sur le pourtour du parking et le long des immeubles adjacents où de magnifiques fleurs s'épanouissent. Le PDC va œuvrer pour proposer quelques corrections en ce sens.

"Pour améliorer la vision trop minérale de notre place, quelques touches de couleurs seraient les bienvenues... "

Mais sur notre place, n'est-il pas d'ores et déjà agréable de pouvoir :

Laisser les enfants jouer librement dans son espace en s'émerveillant de sa drôle de fontaine ? Nous installer à la terrasse des cafés ? Voir nos ados se rencontrer sur ses bancs au design particulier ? Profiter de notre toute nouvelle Coop ou du marché ?

Il ne reste plus qu'à espérer un merveilleux été à l'ombre de nos arbres, c'est tout ce que je vous souhaite : le soleil et la sérénité !
Bonnes vacances.

Lillia Marini
Conseillère municipale

Grands Projets d'Aménagement

Le 20 mai dernier, la commune de Bernex a invité la population à une présentation du Grand Projet Bernex.

Il s'agit des constructions prévues au Nord de la route de Chancy et à la Croisée de Confignon. MM Hodgers et Barthassat, Conseillers d'État, ont présenté l'avancement du projet.

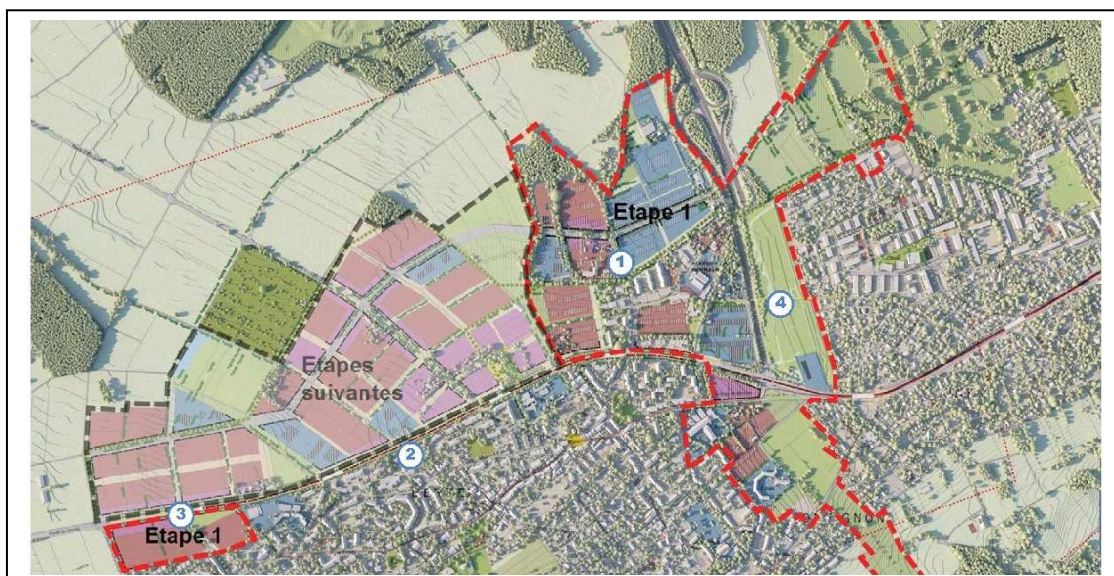
Le premier point soulevé a été la coordination des services de l'État sur ce projet, comme si c'était une révolution. Les urbanistes ont élaboré un plan directeur qui définit la mixité des équipements et constructions et les principes de ce nouveau quartier qui intègre logements, emplois, commerces et activités de loisirs et culturelles. Finies les cités dortoirs et les zones industrielles !

Il faut aussi saluer l'effort d'envisager tous les aspects de ce futur quartier avant la première autorisation de construire et une planification raisonnable du projet qui prévoit 5'700 logements et autant d'emplois dans les 30 prochaines années. La première étape (en rouge dans la figure) concerne la partie Est.

Notre commune est touchée par des constructions dans le secteur de l'école et du tennis club. Cette étape est synchronisée avec l'achèvement du tram, prévu pour 2019, et son P+R à Vailly, ce qui devrait désengorger la route de Chancy.

Une desserte Nord permettra l'accès aux nouveaux quartiers et à l'autoroute. La volonté des urbanistes est d'empêcher le transit à travers les nouvelles zones d'habitations et de créer une mixité des transports. Il faut souligner que nous avons imposé ce principe pour les Cherpines.

La grande nouveauté est la reconnaissance



Vue des étapes prévues et des secteurs concernés

par le canton des difficultés pour les communes, de financer les infrastructures. Nous avons soulevé ce point dès le début du projet des Cherpines et il semble que nous ayons été entendus. Plusieurs voies sont à l'étude, soit une participation des communes qui ne construisent pas sur leur territoire, une nouvelle péréquation communale ou une révision du principe des impôts comme une taxation unique sur la commune de domicile.

Il n'est pas juste que les petites communes sans moyens financiers, comme Confignon, supportent des investissements de plus d'une centaine de millions en 30 ans !

La prochaine législature sera très importante car la commune va voir deux Grands projets se réaliser sur son territoire, Bernex Est avec les premiers logements disponibles en 2019 et les Cherpines avec les premières constructions prévues pour 2018. Le démarrage de ces deux projets est lié à l'aboutissement des nouvelles lignes de tram.

Les communes sont fortement impliquées dans ces projets et c'est une occasion unique de participer concrètement à la réalisation de l'espace de vie des générations futures.

Rejoignez nous !

**" Unissons nos compétences
personnelles pour bâtir un avenir
commun. "**

*Daniel Blondin
Conseiller Municipal*



Dans le cadre d'un engagement professionnel, l'employeur doit avoir une ligne de conduite afin que tout le monde dans l'entreprise parle la même langue : l'employeur doit avoir une vision claire dans laquelle il veut emmener sa société, et ceci en s'appuyant sur des valeurs.

Au PDC, nos valeurs, telles que la famille, la santé, la solidarité et le logement, pour ne citer que celles-ci, nous tiennent à cœur. Si vous vous reconnaissez dans ces valeurs et que vous souhaitez partager vos idées, rejoignez le PDC Confignon !

Ne soyez pas les spectateurs déçus de certains politiciens qui ne regardent que devant leur porte alors que nous devrions plutôt nous tourner vers l'avenir pour construire une commune forte et agréable à vivre.

**" Ne soyez pas les spectateurs
déçus de certains politiciens qui ne
regardent que devant leur porte..."**

Il n'y a pas que les élections qui font que vous pouvez devenir important pour Confignon, mais aussi en exprimant vos idées lors de nos réunions. Soyez participatif pour notre commune car elle grandit chaque jour un peu plus et de nouveaux défis nous attendent. Ne soyons pas là juste pour subir mais développer, créer et faire que Confignon prospère et s'embellisse chaque jour un peu plus !

Jean-Luc Giongo

Comment financer les Cherpines ?

D'une manière générale, dans un projet d'aménagement, les collectivités publiques – Etat et commune – prennent en charge les travaux regroupés en trois catégories suivantes:

- Les espaces publics comprenant les voiries, les places publiques, les parcs, les aires de jeux, les corridors biologiques et les zones sportives;
- Les réseaux d'écoulement des eaux pluviales et usées;
- Les équipements publics comme crèches, écoles et bâtiments réservés aux activités culturelles ou associatives.

Dans le cas des Cherpines, la répartition des coûts estimés entre l'Etat et la commune de Confignon est présentée à titre indicatif de manière suivante (fig. 1):

communes concernées par les grands projets d'aménagement sur leur territoire, mène activement des négociations avec l'Etat pour trouver des solutions. Plusieurs

<i>Fig 1 - Répartition des coûts estimés Etat/Commune</i>		Etat	Confignon
ESPACES	Zone de logement		42 à 58
PUBLICS	Zone industrielle	12 à 18	
RESEAUX	Zone de logement		13 à 20
D'ECOULEMENT	Zone industrielle	1.5 à 2.5	
	Crèche (100 places)		6
EQUIPEMENTS	Groupe scolaire primaire (24 classes)		54
PUBLICS	Bâtiments associatifs et culturels		27
	Ecole de culture générale	75	
TOTAL en million		88.5 - 95.5	142 - 165

Pour financer les espaces publics en zone de logement, la commune est autorisée à percevoir la taxe d'équipement sur les propriétaires ou les superficies des terrains. Selon la loi en vigueur, ce montant serait plafonné à 21.5 mio.

Par ailleurs, un fonds intercommunal sera constitué dès janvier 2015 par le prélèvement d'une taxe sur la consommation de l'eau afin de financer la construction des réseaux d'écoulement.

Les deux éléments susmentionnés déduits, il reste tout de même 107.5 - 123.5 mio à la charge de la commune. Autrement dit, étant donné son niveau actuel de l'autofinancement de l'ordre de 3 mio par an, il faudrait à Confignon de consacrer entièrement son budget d'investissement pendant 35 - 40 ans pour construire les infrastructures et les équipements publics du futur quartier des Cherpines. Cela est tout simplement impensable !

" Pour financer les espaces publics en zone de logement, la commune est autorisée à percevoir la taxe d'équipement sur les propriétaires ou les superficies des terrains. "

C'est pourquoi le Conseil administratif de Confignon, en s'associant avec d'autres

pistes sont évoquées :

- modifier la loi sur la taxe d'équipement afin de permettre de hausser le seuil de celle-ci ;
- modifier le calcul de l'Office du logement dans le but de faire reporter une partie du coût des espaces publics sur le loyer des futurs locataires ;
- revoir la péréquation intercommunale pour soutenir financièrement les communes accueillant des projets de construction de logement ;
- réduire les marges bénéficiaires des promoteurs dans le calcul de l'Office du logement ;
- constituer un fonds spécial par l'Etat, qui doit jouer son rôle, tel qu'il est stipulé par l'article 181, al. 1 de la nouvelle constitution genevoise, selon lequel "le canton aide financièrement les communes qui accueillent de nouveaux logements, notamment d'utilité publique".

Dinh Manh Uong
Maire

Editeur responsable – Yvan Guillaume

www.confignon.pdc-ge.ch

ou par E-Mail à

yvan.guillaume@bluewin.ch